



Association des comptables  
généraux accrédités  
du Canada

Mémoire présenté au ministère des Finances  
par l'Association des comptables généraux accrédités du Canada  
Maintenir la solidité du système de revenu de retraite du Canada

28 avril 2010

**100 – 4200 North Fraser Way, Burnaby (C.-B.) V5J 5K7 Téléphone : (604) 669-3555**  
**1201 – 350, rue Sparks, Ottawa (Ontario) K1R 7S8 Téléphone : (613) 789-7771**  
**[www.cga.org/canada-fr](http://www.cga.org/canada-fr)**

## INTRODUCTION

L'Association des comptables généraux accrédités du Canada (CGA-Canada) remercie le ministre des Finances du Canada de lui donner l'occasion de présenter son point de vue sur le système de revenu de retraite du Canada. Ces consultations publiques arrivent à point nommé, les préoccupations quant à la capacité des Canadiens de jouir d'une retraite confortable étant aggravées par les effets de la récente récession sur leurs finances personnelles, auxquels s'ajoutent le vieillissement de la population et les effets de la crise financière mondiale sur les finances publiques.

CGA-Canada, fondée en 1908, fournit des services à 73 000 comptables généraux accrédités et étudiants au Canada et dans plus de 80 pays. Professionnels respectés dans les domaines de la comptabilité et de la gestion financière, les CGA travaillent dans l'industrie, le monde de la finance, le secteur public et en cabinet privé. CGA-Canada établit les exigences en matière d'accréditation et les normes professionnelles associées au titre de CGA, offre du perfectionnement professionnel, poursuit des activités de recherche et de défense des intérêts, et représente les CGA tant au pays que sur la scène internationale.

Les recherches que nous avons effectuées sur les régimes de retraite à prestation déterminées témoignent de l'intérêt que nous portons à la question des revenus de retraite. Nous avons entrepris ces recherches en 2004 et publié un rapport faisant ressortir une sombre réalité : à la fin de 2003, il fallait 160 milliards de dollars pour provisionner entièrement les régimes de retraite privés à prestations déterminées. Nous nous sommes de nouveau penchés sur la question en 2005 et avons découvert qu'à la fin de 2004, le déficit de ces régimes avait augmenté pour atteindre les 190 milliards. Nous publierons bientôt une nouvelle analyse qui révélera qu'à la fin de 2008, le manque à gagner dépassait vraisemblablement les 350 milliards.

L'ampleur du défi s'est considérablement accentuée au cours des sept dernières années, et la situation risque d'avoir des conséquences néfastes pour un grand nombre de Canadiens. La législation adoptée récemment par le parlement permettra de résoudre le problème en partie, mais il n'en reste pas moins que les responsables des politiques doivent se pencher sans tarder sur le système de retraite en adoptant une perspective globale. Les législateurs canadiens ont une occasion exceptionnelle de concevoir un système de retraite qui pourra être viable à long terme, juste envers les générations actuelles et futures, simple à gérer et, surtout, rentable. Il serait prématuré d'envisager une refonte complète des régimes de retraite enregistrés, mais il est clair

que certaines modifications et réformes réglementaires significatives seraient les bienvenues. Il pourrait même être opportun, pour assurer de meilleurs revenus de retraite aux Canadiens, d'exiger que tous les employeurs parrainent un régime de retraite et d'associer aux régimes enregistrés d'épargne-retraite de nouvelles mesures d'allégement fiscal, particulièrement pour les petits salariés.

C'est dans cette optique que CGA-Canada répond ici aux questions posées par le ministre des Finances dans le cadre des consultations pancanadiennes. Le présent document s'ajoute à l'exposé que CGA-Canada a présenté devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes le 16 mars 2010, à sa participation à la réunion qu'a présidée le ministre des Finances à London en Ontario le 19 avril 2010 et au mémoire qu'elle a présenté au ministère des Finances le 16 mars 2009 sur le cadre législatif et réglementaire des régimes de retraite privés. En outre, CGA-Canada fera parvenir aux hauts fonctionnaires son rapport intitulé *Regard sur l'évolution des régimes de retraite privés canadiens : Le point sur la situation des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées en 2010*, qui sera publié le vendredi 30 avril.

**1. Quels sont les principaux défis que doivent relever les Canadiennes et les Canadiens pour épargner en prévision de la retraite?**

L'incertitude est l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les Canadiens. CGA-Canada est d'avis que ce problème est compliqué par les facteurs suivants : a) la vulnérabilité du provisionnement de certains régimes de retraite privés à prestations déterminées, b) le manque de régimes de retraite d'employeurs et c) un faible niveau de littératie financière qui n'est pas sans nuire à la capacité des Canadiens d'épargner en vue de l'avenir.

Au fil des ans, le système de retraite canadien a créé des nantis et des laissés-pour-compte. Il est plus favorable aux employés du secteur public, qui bénéficient de prestations déterminées, garanties et indexées sur l'inflation alors que les employés du secteur privé doivent quant à eux souvent composer avec des régimes limités et sous-provisionnés. Cette situation a des répercussions qui vont au-delà de la question de la retraite puisque, dans certains marchés, elle nuit à la capacité du secteur privé de recruter et conserver des employés.

**2. Quel rôle l'État devrait-il jouer afin d'aider les Canadiens à disposer d'un revenu de retraite adéquat?**

Bien que le droit de citoyenneté implique un certain degré de responsabilité personnelle, l'État a la responsabilité générale de veiller à la santé et au bien-être des citoyens. Jusqu'ici, les pouvoirs publics ont aidé les citoyens à réaliser leur désir de jouir d'une retraite confortable en instaurant des prestations de retraite universelles ainsi que des mesures fiscales qui favorisent l'épargne en vue de la retraite. L'État a la responsabilité de surveiller les régimes de retraite privés pour veiller à ce que les sociétés du secteur privé ne dépassent pas les bornes. Les pouvoirs publics et d'autres parties prenantes ont déjà adopté des mesures pour favoriser l'amélioration des compétences en littératie financière des citoyens, ce qui pourrait aider ces derniers à planifier leur retraite. Au cours des années à venir, toutefois, la situation financière de l'État sera bien servie par l'épargne-retraite privée donnant droit à une aide fiscale puisque les baby-boomers commenceront à puiser dans leurs économies qui avaient jusqu'ici été exonérées d'impôt. L'État devra continuer de s'acquitter de sa très importante responsabilité de redistribuer équitablement la richesse de manière à protéger les plus vulnérables ou à renforcer leur autonomie.

Enfin, l'État a la responsabilité d'assurer aux investisseurs un cadre réglementaire stable et prévisible, une responsabilité qui comprend l'obligation d'harmoniser la réglementation d'une province et d'un territoire à l'autre.

### **3. Est-ce que le système actuel de revenu de retraite compte sur un appui équilibré du secteur public et du secteur privé?**

À l'heure actuelle, étant donné la composition de l'économie canadienne, il y a des écarts importants dans le système de revenu de retraite. On recense au Canada plus de 2 millions de petites entreprises (de moins de 20 employés) qui emploient 32,4 % de la population active. Un bon nombre de ces petites entreprises sont incapables, pour plusieurs raisons de nature financière, opérationnelle ou culturelle, d'offrir un régime d'épargne-retraite quelconque; et celles qui sont en mesure de le faire ne peuvent cotiser que de petits montants aux régimes d'épargne-retraite. On constate d'énormes écarts entre les régimes de retraite publics et privés. CGA-Canada estime que l'État devrait envisager, en matière d'épargne-retraite, une approche équilibrée et concurrentielle offrant plus d'options aux entreprises et employés du secteur privé. Elle recommande d'harmoniser le traitement fiscal de toutes les opérations des régimes de retraite, y compris le provisionnement et le paiement des prestations indépendamment de leur source et de leur structure.

#### **4. Des changements s'imposent-ils pour renforcer davantage le système de revenu de retraite du Canada?**

CGA-Canada ne croit pas qu'il soit nécessaire de procéder à une refonte complète du système. Les pouvoirs publics ont cependant une occasion exceptionnelle d'apporter aujourd'hui des changements qui amélioreront considérablement les perspectives de retraite pour les années à venir. De tels changements, sans être coûteux, permettraient de combler considérablement l'écart entre les régimes de retraite du secteur privé et du secteur public.

En apportant certains changements aux politiques et à la réglementation, l'État pourrait améliorer les régimes de retraite à cotisations déterminées et les REER collectifs pour les rendre moins coûteux et plus faciles à administrer pour les petites et moyennes entreprises qui désirent les offrir. Voici quelques changements possibles :

- Immobiliser les cotisations des employeurs. À l'heure actuelle, aucune loi ne restreint l'accès aux sommes épargnées dans les REER collectifs. Ainsi, ces régimes ont peu d'attrait pour de nombreux propriétaires d'entreprises puisque les employés ont accès aux cotisations qu'y versent les employeurs. De plus, ces derniers hésitent à offrir des cotisations de contrepartie.
- Limiter la transférabilité. Tant qu'ils travaillent dans l'entreprise qui parraine le régime, les employés ne devraient pas avoir la possibilité de sortir du régime leurs actifs qui y sont immobilisés. Lorsqu'un employé change d'emploi ou prend sa retraite, il devrait pouvoir transférer les sommes épargnées dans son REER collectif à un REER collectif offert par son nouvel employeur, à un régime à cotisations déterminées ou à un autre régime d'épargne immobilisée.
- Assurer l'égalité de toutes les formes d'épargne-retraite sur le plan législatif et réglementaire. Les mesures adoptées dans ce sens devraient notamment permettre aux détenteurs de REER de déduire les frais administratifs cachés qui sont actuellement prélevés à même les actifs du régime.
- Reconnaître que le but des REER est le report de la rémunération et renforcer les REER collectifs de manière à permettre l'établissement de régimes collectifs interentreprises. Cette mesure permettrait de réduire les coûts d'administration et de conformité.

**5. Devrait-on miser davantage sur l'épargne-retraite obligatoire?**

Nous répondons aux questions 5 et 6 ensemble ci-après.

**6. Est-ce que les particuliers adhèreraient automatiquement à un nouveau régime d'épargne facultatif?**

Nous savons que la situation personnelle, tout comme les priorités de chacun, changent au fil des ans. Alors que les jeunes adultes sont plutôt enclins à épargner en vue de l'achat d'une maison, les parents d'âge moyen veulent aider leurs enfants à faire des études universitaires et les adultes plus âgés préfèrent parfois épargner en vue de vacances ou de rénovations domiciliaires. Si un nouveau régime d'épargne-retraite était mis en place par les pouvoirs publics, il faudrait que la participation à ce régime soit obligatoire pour tous ceux qui n'ont pas de régime de retraite et que les gens puissent mettre fin à leur participation au régime si leur situation change. Cependant, comme il a été mentionné ci-dessus, il faudrait que les cotisations soient immobilisées.

**7. L'épargne additionnelle, qu'elle soit obligatoire ou facultative, devrait-elle être immobilisée pour ne servir qu'à la retraite?**

Oui. Voir les commentaires ci-dessus.

**8. Les options d'épargne privée devraient-elles être plus souples et plus nombreuses?**

Les règles actuelles désavantagent les Canadiens qui ne bénéficient pas de régimes de retraite parrainés par un employeur. De plus en plus, un consensus semble se dégager sur la possibilité de permettre aux participants aux régimes à cotisations déterminées et aux REER de reporter une plus grande partie de leur impôt. Nous appuyons la proposition de l'Institut C.D. Howe selon laquelle le plafond de cotisation devrait passer de 18 % à 34 % du revenu gagné et le montant maximal de la cotisation, de 22 000 \$ à 42 000 \$. En outre, pour tenir compte du fait que les Canadiens travaillent plus longtemps, nous estimons qu'il faudrait faire passer de 71 ans à 73 ans l'âge auquel les Canadiens ne peuvent plus avoir accès à l'épargne-retraite donnant droit au report de l'impôt. Nous recommandons d'apporter ces changements graduellement afin d'en réduire l'incidence sur le cadre financier.

**9. Quelles incidences auraient sur vous personnellement ou sur votre entreprise les approches présentées dans le document de consultation?**

CGA-Canada représente plus de 73 000 CGA et étudiants. Un bon nombre d'entre eux sont des travailleurs autonomes ou les propriétaires ou conseillers de petits cabinets et entreprises. Nos membres, leurs employés et leurs clients tireraient avantage d'un peu plus de souplesse et de choix en ce qui a trait aux régimes d'épargne privés.

**10. Comment devrait-on assurer le financement des changements qui seraient apportés au système de revenu de retraite?**

Les propositions formulées dans le présent mémoire sont surtout de nature législative ou réglementaire, et leur mise en œuvre ne serait par conséquent pas coûteuse. L'harmonisation du traitement fiscal des différents régimes de retraite s'autofinancera amplement lorsque les baby-boomers commenceront à payer l'impôt sur la rémunération reportée. Nous proposons que les changements tels que l'augmentation du plafond de cotisation aux REER soient mis en place graduellement de façon que leur incidence sur le cadre financier soit réduite au minimum.

**CONCLUSION**

CGA-Canada est heureuse de participer à ces consultations et est toute disposée à prêter son appui aux pouvoirs publics au moment où ils prennent des mesures pour renforcer le système de revenu de retraite du Canada.